



VILLE DE NICE

PREFECTURE

AR du 26 mars 2021

006-210600888-20210325-25107_1-DE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA VILLE DE NICE

Le débat sur les orientations budgétaires est intervenu en Conseil municipal le 29 janvier 2021 et se prolonge par la présentation du budget primitif au cours de la séance du Conseil municipal du 25 mars.

La présentation des budgets communaux est normée par le législateur. Elle est structurée en deux grands ensembles :

- Les dépenses/recettes de la section de fonctionnement recouvrent les opérations courantes telles que les charges de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- Les dépenses/recettes de la section d'investissement entraînent une modification de la consistance du patrimoine de la ville et s'inscrivent plus dans le long terme. Elles correspondent à des investissements durables ou la souscription d'emprunts par exemple.

LE BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 560 millions d'euros. Elles proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 529 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel des frais de personnel et des charges à caractère général. Depuis de nombreuses années, la ville de Nice a engagé des économies importantes sur ces postes de coûts en constituant, par exemple, des services communs entre la Ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et le Centre communal d'action sociale de Nice.

Ces économies de longue engagées date permettent aujourd'hui de faire face à la crise sanitaire en finançant :

- Un soutien exceptionnel en faveur des plus démunis avec une hausse de la subvention allouée au Centre communal d'action sociale (CCAS) qui s'établira à 19 millions d'euros contre 17 millions d'euros en 2018,
- Une prolongation des mesures d'exonérations de droits de terrasse et d'occupation du domaine public en faveur du commerce de proximité (2 millions d'euros),
- La poursuite des opérations de vaccination de la population (1,3 million d'euros).

L'autofinancement :

La gestion efficiente menée par la Ville de Nice permet de dégager un autofinancement de 31 millions d'euros.

L'investissement :

Les recettes réelles d'investissement atteignent 148 millions d'euros. Elles sont constituées, pour l'essentiel, de produits de cessions d'actifs et de subventions d'investissement reçues.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 180 millions d'euros. Elles comprennent en particulier des dépenses d'équipement, pour 90 millions d'euros, lesquelles permettent de financer de nombreux projets tels que :

- 11,4 millions consacrés à la sécurité avec la poursuite du projet de création d'un Hôtel des polices mutualisé sur le site de l'ancien hôpital Saint-Roch et le déploiement de nouvelles bornes d'urgences. Dès 2021, le plan de recrutement de 80 nouveaux policiers municipaux sera par ailleurs engagé avec l'embauche 20 policiers supplémentaires¹,
- 8,4 millions d'euros seront fléchés en faveur du développement durable et de la qualité de vie des Niçois avec le démarrage de l'opération de prolongement de la promenade du Paillon, la création du parc de Saint-Jean d'Angély, la végétalisation des cours d'école ou encore l'aménagement des trames vertes du centre-ville,
- 10,6 millions d'euros seront consacrés à la culture (soit un triplement du budget alloué au cours des dernières années) avec la transformation de l'ensemble Saint-François en pôle consacré au théâtre, l'engagement du plan de rénovation des musées, l'aménagement du 109 comme *Tiers lieu* et la modernisation des Studios de la Victorine.

LES BUDGETS ANNEXES

Par exception au principe d'unité budgétaire, la réglementation permet, voire impose, d'isoler les dépenses et recettes de certains services au sein de budgets annexes. La Ville de Nice en compte trois.

Par rapport au budget principal, les masses sont plus faibles.

Ils se présentent de manière synthétique comme suit :

En millions d'euros	Section	Dépenses réelles	Recettes réelles
Budget annexe de l'Opéra	Fonctionnement	19,8	20,0
	Investissement	0,2	0,2
Budget annexe Acropolis et Nikaïa	Fonctionnement	14,4	14,8
	Investissement	0,4	0,4
Budget annexe de la fourrière automobile	Fonctionnement	4,2	4,2
	Investissement	0,0	0,0

¹ 1 million d'euros de dépenses de fonctionnement